

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

MEMOIRE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de la lecture.

Cantons : Tous

RESUME : Le budget consacré à la lecture publique s'élève à 482 577 € en fonctionnement et 590 960 € en investissement.

La hausse du budget de fonctionnement de 2,8 % par rapport au Budget Primitif 2009 s'explique par une hausse des crédits pour les ressources numériques. Les crédits pour le développement documentaire, inscrits en section d'investissement, ont été diminués pour permettre le développement de ces nouvelles ressources et services qui complètent l'offre documentaire des imprimés, CD et DVD et qui suivent l'évolution actuelle des usagers internautes.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque ».

En 2007, la Médiathèque a engagé la mise en œuvre des nouvelles orientations définies par le Conseil général et présentées à l'Assemblée dans le rapport N°7/06 du 26 octobre 2007. L'année 2010 est une année de poursuite des actions engagées mais aussi une année de mise en œuvre de nouvelles actions.

La Médiathèque participe au Projet éducatif Collège XXIème siècle avec une action visant à développer les ressources et moyens des CDI des collèges publics ainsi que les pratiques de lecture des jeunes. Cette action, expérimentée dans dix collèges, comporte deux volets : une dotation de 300 documents et des actions culturelles pour familiariser les jeunes avec les œuvres contemporaines (littéraires, artistiques et scientifiques). Les actions sont menées en lien avec les bibliothèques territoriales et les acteurs culturels et éducatifs.

Pour mener ces actions un crédit de 36 000 euros a fait l'objet d'une première inscription en DM2 2009. En 2010, c'est un budget global de 60 000 euros répartis entre l'investissement pour les ressources documentaires et le fonctionnement pour les actions culturelles et les temps de formation. Dix collèges bénéficient de ce dispositif au titre de l'année 2009. Une évaluation de ces actions sera réalisée par le Comité de pilotage Collège XXIème siècle. En 2010, dix autres collèges bénéficieront de ce dispositif.

La Médiathèque départementale et Initiatives 77 ont travaillé conjointement au montage d'un projet de formation-insertion s'adressant à des jeunes avec l'objectif de leur proposer une formation diplômante pour exercer le métier de « Passeur culturel » en bibliothèque.

Ce métier très axé sur la médiation autour des collections dans la réalisation de projets avec les partenaires culturels et éducatifs locaux permettra à une quinzaine de jeunes de trouver un emploi dans une bibliothèque à l'issue de leur formation. L'aide à la création d'emploi en bibliothèque votée en octobre 2007 par l'Assemblée départementale permet aux collectivités qui s'engagent à accueillir un jeune en alternance durant sa formation et à créer un emploi à l'issue de cette formation de bénéficier de l'aide du Conseil général pour le financement de cet emploi.

Cette action répond au double objectif d'aider les jeunes à se former et à trouver un emploi et de favoriser la création d'emplois dans les bibliothèques.

Développer les services et ressources numériques :

Le catalogue des collections a été mis en ligne en début d'année 2009. La réservation des documents se fait par l'intermédiaire des bibliothèques. Le nouveau site web de la Médiathèque a été mis en ligne le 5 novembre 2009. Il donne accès à l'actualité de la Médiathèque et à des ressources professionnelles. Les bibliothèques ont accès au calendrier de passage des bibliobus, à leur liste de documents en prêt et à la réservation des documents.

La migration informatique sur le logiciel Orphée web a été réalisée en 2009. Les nouvelles fonctionnalités sont progressivement mises en œuvre.

En 2010 de nouvelles ressources et services numériques seront proposés : périodiques en ligne, autoformation, langues et livres électroniques. Les ressources numériques compléteront l'offre documentaire dans les domaines du cinéma et de la musique.

Une nouvelle organisation sectorisée a été mise en place. Les équipes de la Médiathèque ont été réparties sur les quatre grands secteurs géographiques : secteurs de Meaux, Melun-Torcy, Fontainebleau et Provins. Les missions des bibliothécaires ont évolué avec l'aide et le conseil aux personnels des bibliothèques et aux élus, dans une relation de plus grande proximité, permettant de

mieux accompagner les collectivités et de favoriser les projets territoriaux de lecture publique. Chaque bibliothécaire est référent d'un territoire, coïncidant souvent avec une intercommunalité. La spécificité des territoires sera ainsi mieux prise en compte.

L'offre de lecture publique dans le département est très inégalement répartie du fait du grand nombre de petites communes et du faible développement de l'intercommunalité.

Dans les quatre grands secteurs géographiques de Meaux, Melun-Torcy, Provins et Fontainebleau englobant les territoires des villes nouvelles de Sénart et de Marne La Vallée, il convient d'identifier les lieux (existants ou à créer) qui pourraient avoir un rayonnement territorial. Ces lieux soutenus et accompagnés prioritairement par la Médiathèque départementale pourraient offrir des services à la population de leur territoire et devenir des lieux ressources pour les petites bibliothèques environnantes. Une contractualisation entre les collectivités et le Conseil général permettrait de définir les services de la Médiathèque, les aides financières du Conseil général et l'engagement de la collectivité à faire jouer à l'établissement un rôle structurant sur le territoire. Plusieurs niveaux de services pourraient être définis selon le rayonnement territorial des bibliothèques. Cette nouvelle orientation permettrait un développement de l'offre de lecture publique plus équitable.

Le développement culturel, orientation décidée en 2004/2005, est destiné à favoriser l'accès de tous les publics à la culture et aux savoirs. Axé sur le thème de la création contemporaine, il est mené autour des collections en partenariat avec les bibliothécaires et les acteurs culturels et éducatifs d'un territoire. Toutes les actions culturelles comportent un volet de formation destiné aux médiateurs. La Médiathèque joue un rôle primordial pour favoriser la rencontre entre tous les acteurs.

Compte tenu des moyens disponibles et de la priorité du public des collèges il est proposé de recentrer une partie des activités culturelles en direction des collèges. La Médiathèque participera aux événements nationaux tels que le Printemps des Poètes et le Mois du film documentaire avec les actions A VOIX VIVES et A TOUT DOC. Le dispositif des aides aux résidences d'auteur sera poursuivi, les collèges y seront plus impliqués.

Une évolution progressive des actions pour la jeunesse et la petite enfance

Les actions en direction des collèges sont développées notamment dans le cadre de Collège au XXIème siècle en lien avec les bibliothèques locales.

Il est proposé d'engager une réflexion avec l'Inspection académique et le Rectorat, dans un esprit de concertation, afin de définir un nouveau partenariat avec les écoles du premier cycle.

Petite enfance : le bébébus après 19 ans de service est réformé en 2010. La Médiathèque encourage et aide les bibliothèques à créer des espaces d'accueil pour les bébés-lecteurs, propose des actions de sensibilisation à l'importance du livre dans l'éveil et le développement du petit enfant et développe des partenariats avec les structures « petite enfance » en lien avec les bibliothèques municipales et les Maisons départementales de la solidarité.

Logistique : local CHARON, rénovation des magasins.

En 2010, le local CHARON situé à proximité de la Médiathèque sera aménagé pour accueillir une partie des collections et les expositions. La surface supplémentaire permettra d'améliorer les conditions de fonctionnement de la Médiathèque et d'offrir ainsi de meilleurs services. Une rénovation des magasins est à l'étude pour le désamiantage des sols, une meilleure accessibilité et un redéploiement des collections.

Conclusion

La mise en œuvre de notre politique départementale de la lecture se poursuit en 2010 avec une évolution qualitative des services mobilisant les partenariats et les nouvelles technologies et l'étude d'un nouveau plan de développement de la lecture aux orientations suivantes :

- un dispositif de subventions plus incitatif pour créer et développer des bibliothèques, « lieux structurants », ayant un fort rayonnement territorial
- la définition de niveaux de services aux bibliothèques et autres partenaires
- la redéfinition des activités en direction de la jeunesse : priorité aux collèges et redéfinition, en partenariat avec l'Education nationale, des actions pour les écoles du 1^{er} cycle
- une dématérialisation des services et des collections à renforcer
- une contractualisation avec les territoires

Le budget présenté dans ce rapport pour la Médiathèque départementale rend compte de ces évolutions et permet la poursuite de la mise en œuvre de notre politique de la lecture.

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Action culturelle	84 000
Documentation générale et technique	31 000
Edition	18 000
Equipement de documents	90 000
Formations et journées d'étude	25 000
Prix de la Jeune nouvelle	500
Ressources numériques	130 000
Subvention de fonctionnement/Aide à la création d'emploi	15 000
Subvention de fonctionnement/Aide au développement documentaire	35 000
Subvention de fonctionnement/Aide aux actions culturelles	35 000
Subvention de fonctionnement/Autres subventions	19 077

Total de l'enveloppe de dépenses 2010	482 577
--	----------------

Le programme « Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque » comporte 11 opérations.

1. Action culturelle

Le montant des crédits inscrits pour l'action culturelle, s'élève à 84 000 €.

En 2009, la Médiathèque départementale a organisé quatre A Voix Vives « Théâtre » pour des collégiens (Donnemarie-Dontilly, Brie-Comte-Robert, Perthes-en-Gâtinais et Roissy-en-Brie), une A Voix Vives « Théâtre » tout public à Tournan-en-Brie.

Deux cycles de sensibilisation au cinéma documentaire avec deux classes des collèges de Champagne/Seine et Verneuil l'Etang et cinq projections-débats tout public avec le réalisateur Alain Cavalier dans le cadre du mois du film documentaire.

Trois résidences d'auteur se sont déroulées avec Karin Serres au Musée départemental de la Préhistoire à Nemours, Stéphane Bouquet dans un lycée de Brie-Comte-Robert et Jocelyne Sauvard à La Ferté-sous-Jouarre.

Enfin, un cycle d'écoutes actives de musique contemporaine s'est déroulé à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Près de la moitié de ces actions se sont déroulées avec des collégiens.

Pour l'année 2010, la Médiathèque participera à deux grandes manifestations nationales : le Printemps des Poètes et le Mois du film documentaire. Les actions culturelles proposées aux collèges s'inscrivent notamment dans le dispositif Collège du XXIème siècle. 20 000 € sont consacrés à ces actions dans les collèges. Chaque action culturelle menée s'accompagne d'un travail sur la médiation mené en amont auprès de tous les acteurs.

2. Documentation générale et technique

Cette opération regroupe les abonnements aux périodiques-papier et les achats d'expositions destinées à animer le réseau des bibliothèques, pour un montant de 31 000 €.

3. Edition

Les crédits proposés pour les dépenses d'édition sont de 18 000 €, concernant les éditions pour « A Voix Vives », la publication de Bébébutine, le catalogue des formations.

4. Equipement des documents

Le montant des crédits est de 90 000 €. Les nouvelles ressources numériques qui seront proposées en 2010 entraîneront une diminution des livres achetés et donc des dépenses liées à leur équipement.

5. Formations et journées d'étude

Le montant des crédits, 25 000 € est en augmentation de 13,7 % pour l'organisation de journées de rencontres professionnelles afin d'accompagner les nouvelles actions menées avec les

documentalistes, les enseignants et les bibliothécaires dans le cadre du dispositif Collège du XXIème siècle.

Le programme annuel de formation proposé aux personnels des bibliothèques et autres médiateurs éducatifs ou culturels, comporte des actions de formation à la gestion d'une bibliothèque, à la constitution et à la médiation des collections, à l'informatisation, aux nouveaux media et aux usages sur la toile. Trois journées professionnelles sont programmées sur les thèmes de la médiation autour des collections de sciences humaines, lecture et jeunesse et l'accessibilité des bibliothèques aux handicapés et les services proposés.

Les formations dispensées par la Médiathèque sont avec le développement culturel des outils importants pour favoriser le développement de la lecture et améliorer les services proposés par les bibliothèques dans notre département.

6. Prix de la Jeune nouvelle

Les modalités de la participation du Conseil général au Prix de la Jeune nouvelle, concours d'écriture organisé par la ville de Nemours s'adressant à des jeunes de moins de 25 ans, seront redéfinies en 2010 afin que cet engagement du Conseil général soit mieux en cohérence avec la politique départementale de la lecture et notamment les actions culturelles menées par la Médiathèque départementale.

Un crédit de 500 € est proposé à l'inscription budgétaire pour cette participation.

7. Ressources numériques

De nouvelles ressources numériques seront proposées aux bibliothèques qui pourront les mettre en ligne à disposition de leurs lecteurs. Ces ressources numériques complètent l'offre documentaire avec des accès en ligne à des périodiques, sites pour l'apprentissage des langues, l'autoformation, le cinéma et la musique. Un crédit de 130 000 € est consacré aux dépenses d'abonnements en ligne, qui se substituent partiellement aux acquisitions d'ouvrages comptabilisées en investissement.

8. Subvention de fonctionnement/Aide à la création d'emploi

L'aide à la création d'emploi est destinée à encourager la professionnalisation des personnels de bibliothèques dans les petites et moyennes collectivités afin de contribuer à l'amélioration des services proposés par les bibliothèques publiques.

En 2009, la commune de Saint-Germain-Laval a bénéficié d'une aide pour la création d'un emploi de catégorie B de la filière culturelle à l'occasion de la création de la bibliothèque.

En 2010, trois collectivités pourront bénéficier de cette aide, dans le respect des critères votés par notre Assemblée en octobre 2007.

Une enveloppe de 15 000 €, identique à celle votée au BP 2009 est proposée à l'inscription.

9. Subvention de fonctionnement/Aide au développement documentaire

Ces aides sont destinées à aider les collectivités à développer leur offre documentaire à l'occasion de la création d'une bibliothèque pour la constitution des collections, proposer un nouveau service (vidéothèque ou discothèque) ou développer un fond thématique. Ces aides sont conditionnées

par le respect de critères de surface, d'horaires d'ouverture, de budget d'acquisition, de formation de personnel et d'un accès Internet pour le public. Tous ces critères sont détaillés dans le rapport 7/06 du 26 octobre 2007.

En 2009, 6 bibliothèques ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 10 160 €. Ce dispositif mis en place en 2008 devrait concerner un plus grand nombre de bibliothèques en 2010.

Une enveloppe de 35 000 € est proposée pour la mise en œuvre de cette aide.

10. Subvention de fonctionnement/Aide aux actions culturelles

En 2009, 22 collectivités ou associations ont bénéficié d'une aide aux actions culturelles destinées à favoriser l'accès du public au livre et à la lecture pour un montant de 45 573 €.

Pour 2010, une enveloppe de 35 000 €, identique à celle votée au budget primitif 2009, est proposée.

11. Subvention de fonctionnement/Autres subventions

Le Conseil général soutient la création contemporaine et favorise la présence artistique en Seine-et-Marne avec la mise en place d'une politique de résidences d'auteurs. Depuis 2007, la Médiathèque départementale a aidé à la réalisation de huit résidences d'auteurs dans différents lieux du département. Aux côtés de la DRAC et de la Région Ile-de-France, le Conseil général finance chaque résidence à hauteur de 5 000 €.

En 2010, deux auteurs, Françoise ASCAL et Stéphane JAUBERTIE seront accueillis en résidence au Centre culturel de Rentilly et au collège de Perthes-en-Gâtinais.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la collectivité de Marne-et-Gondoire et l'établissement public du collège « Christine de Pisan » de Perthes-en-Gâtinais.

D'autre part, il est proposé de voter une enveloppe de 9 077 € pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations de bibliothèques œuvrant pour le développement de la lecture dans le département.

Le montant global de cette opération s'élève à 19 077 €.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Recettes diverses/Médiathèque	200
Total de l'enveloppe de recettes 2010	200

L'opération « Recettes diverses » d'un montant de 200 € correspond à la facturation émise en contrepartie des documents non restitués à la Médiathèque.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Développement documentaire	536 000	536 000
Extension bibliothèque de La Rochette	4 960	4 960
Subventions d'investissement/Aide à l'informatisation	25 000	25 000
Subvention d'investissement/Equipement mobilier	25 000	25 000
Total de l'AP de dépenses 2010	590 960	590 960

1. Développement documentaire

L'actualisation et la diversification de l'offre documentaire proposée par la Médiathèque est une des orientations prioritaires de notre politique en faveur de la lecture.

Il est proposé un transfert de 115 000 € de crédits vers la ligne « Ressources numériques » en section de fonctionnement. Au BP 2009, il avait été ainsi transféré un montant de 35 000 €.

Un crédit supplémentaire de 36 000 € est destiné à la dotation de 10 CDI dans le cadre du dispositif Collège du XXIème siècle.

Le montant des crédits proposés pour 2010 s'élève à 536 000 €.

2. Extension de la bibliothèque de La Rochette

Le Département a redéfini en 2007 sa politique en faveur de la lecture pour développer le réseau des bibliothèques/médiathèques. Il s'agit d'encourager la construction, l'extension, l'équipement et l'informatisation des bibliothèques.

Le Département subventionne à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, études et frais d'honoraires d'architectes dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 3 millions d'euros. Les critères d'attribution de cette subvention sont détaillés dans le rapport 7/06 du 26 octobre 2007.

Pour l'exercice 2010, je vous propose de retenir l'opération d'extension de la bibliothèque municipale de La Rochette et d'attribuer à la commune une subvention de 4 960 €.

3. Subventions d'investissement/Aide à l'informatisation

En 2009, 16 communes ou associations ont bénéficié d'une aide pour informatisation, équipement d'une première connexion Internet ou création d'un service multimedia de leur bibliothèque. Le total de ces aide s'élève à 20 249 €.

L'aide très incitative pour une première connexion à Internet, a permis d'équiper 12 bibliothèques. Actuellement, 61 % des bibliothèques dans le département ont un équipement Internet ce qui, pour rappel, est la condition pour toute attribution de subvention à une bibliothèque.

L'effort d'accompagnement et d'encouragement en faveur de l'informatisation et des nouvelles technologies dans les nouvelles bibliothèques se poursuivra en 2010 avec un montant de 25 000 € identique au crédit du BP 2009, proposé à l'inscription.

4. Subventions d'investissement/Equipement mobilier

L'aide à l'équipement mobilier pour les communes de moins de 2 000 habitants dont les projets ne sont pas éligibles aux aides de l'Etat est liée à des critères de surface, d'horaires d'ouverture au public, de budget d'acquisition, de personnel formé et d'un accès à Internet. Les critères sont détaillés dans le rapport n° 7/06 du 26 octobre 2007.

En 2009, la commune de Ville-Saint-Jacques a bénéficié de 727 € pour l'équipement de sa bibliothèque.

Pour 2010, il est proposé d'ouvrir une enveloppe de 25 000 € identique à celle votée au BP 2009 afin de réaliser ces opérations.

Un montant total de 590 960 € est proposé à l'inscription budgétaire en autorisations de programme 2010 et un montant identique de 590 960 € en crédits de paiement pour cette même année.

III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Construction de la Médiathèque annexe de Pontault-Combault	2008	153 062	100 000
Total des CP 2010			100 000

Une première tranche de subvention de 53 062 € a été versée en 2009 à la Commune de Pontault-Combault pour la construction d'une médiathèque annexe. Des crédits de paiement de 100 000 € sont inscrits pour 2010 afin de procéder au versement de la deuxième tranche de subvention.

* * *

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 690 960 € pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil Général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de la lecture.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

Vu l'avis de la Commission Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission Finances,

DECIDE

Sur le programme « Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque ».

I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Développement documentaire	536 000
Extension de la bibliothèque de La Rochette	4 960
Subvention d'investissement/Aide à l'informatisation	25 000
Subvention d'investissement/Equipement mobilier	25 000
Total de l'AP de dépenses 2010	590 960

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
Aide à la création d'emploi	CP	15 000
Développement documentaire	CP	35 000
Actions culturelles	CP	35 000
Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire	AD	5 000
Collège « Christine de Pisan » de Perthes-en-Gâtinais	AD	5 000
Association Culture et Bibliothèque pour Tous	AD	4 587
Association des bibliothèques de Seine-et-Marne (BIB 77)	AD	781
Association ESAUPE (Entente pour la sauvegarde du patrimoine écrit)	AD	3 709

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

